

## REPÉRER, PRÉVENIR ET TRAITER LES HARCÈLEMENTS MORAL / SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

Mettre en place une politique de lutte conforme et efficace

À L'AACC

- **1 femme sur 5 est victime de harcèlement sexuel au cours de sa carrière.** Dans **70 % des cas**, la situation n'a **pas été portée à la connaissance de l'employeur ou de la direction.** Source Enquête sur le harcèlement sexuel au travail Défenseur des Droits, mars 2014
- Près de **80 % des femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes sexistes au travail.** Source Enquête CSEP/LH2, 2013
- Plus de **50 % des femmes victimes de comportements sexistes**, lorsqu'elles ont dénoncé ces derniers à leurs supérieurs et/ou représentants du personnel, **n'ont pas été écoutées et/ou crues.** Source Enquête CSEP/BVA, novembre 2016 et CSEP/LH2, 2016



### OBJECTIFS

- ▶ Mieux **identifier les manifestations du sexisme et des harcèlements sexuel ou moral** dans les comportements et les discours, et connaître leurs conséquences.
- ▶ Connaître le **cadre légal, les obligations** et les **sanctions encourues.**
- ▶ Disposer des **repères et des outils** pour définir et mettre en place une **politique d'entreprise conforme et efficace.**
- ▶ **Clarifier le rôle** de l'ensemble des **acteurs impliqués dans l'entreprise** : leurs missions, responsabilités, les contours et limites de leur rôle.



### À SAVOIR

#### Public concerné :

- **Dirigeants** d'agence
- **Managers** de Business Unit ou d'équipe

9.30 | 13.00

12 PERS



MATINÉE

## PROGRAMME

### I. Prendre conscience et comprendre

- ▶ **Sexisme et harcèlements** : où en est-on ? de quoi parle t-on ?
- ▶ Les différentes manifestations du sexisme et des harcèlements sexuel et moral, **la notion centrale de consentement.**
- ▶ **Les impacts sur la personne, sur l'environnement de travail et l'écosystème** (clients, prestataires...).
- ▶ **Le cadre légal : les obligations de l'employeur** (obligations spécifiques et obligation générale au titre de la santé et sécurité), et **les sanctions encourues.**

### II. Agir

- ▶ Les **3 phases-clés** de la structuration d'une politique de lutte conforme et efficace :  
- Prévenir, Former, Agir (traiter, faire cesser et sanctionner).
- ▶ Mettre en place sa **politique de lutte contre les harcèlements et les agissements sexistes** :  
**1. Conforme à la législation en vigueur** : état des lieux/check-list de l'existant, repérage des manquements et identification des pistes d'amélioration.  
**2. Efficace** : apport de **bonnes pratiques, recommandations opérationnelles** et mise à disposition de **procédures et d'outils concrets** ;  
**boîte à outils** : modèles d'affichage, de procédures types, fiches de signalement...
- ▶ Elaborer sa cartographie des acteurs : **identifier les acteurs-clés** dans son entreprise, **définir et délimiter leur rôle.**

## MÉTHODE

- ▶ Des séquences alternant **photolangage, quiz, vidéos-débats, études de cas, cartes d'objection, mises en situation...**
- ▶ **Une double approche** : une **expertise de l'égalité au travail** (approches organisationnelle et juridique) et une **expertise risques psychosociaux** (approches psychologique et relationnelle).
- ▶ A l'issue de la formation, les participant.es disposeront d'une **boîte à outils complète** pour structurer et mettre en place une politique de lutte contre les harcèlements et agissements sexistes.



## INTERVENANT

EQUILIBRÉS  
égalité au travail

#### Karine Armani

Directrice associée et **experte des sujets d'égalité au travail**, lutte contre les discriminations et **violences sexistes et sexuelles.**

#### Alice Marchionno

Consultante et juriste depuis 8 ans, **spécialiste des violences sexistes et sexuelles.**

**Références** : SNCF, COUR DES COMPTES, CGI, AFP, ORACLE etc.

CONTACT : Laetitia HARDY

AACC - Association des Agences-Conseils en Communication - Syndicat Professionnel (loi 1884)  
40, boulevard Malesherbes - 75008 paris | Tél. : +33 (0)1.47.42.13.42 | [www.aacc.fr](http://www.aacc.fr) - email : [lhady@aaccc.fr](mailto:lhady@aaccc.fr)